

Annexe au règlement intérieur
CMA FORMATION Pays de la Loire
CMA Formation LAVAL - Site de Chanzy

1 - LIEUX DE FORMATION

L'entrée et la sortie s'effectuent au 39 avenue Chanzy ou côté parking rue André Bellesort lors des temps d'ouverture du portail.

2- HORAIRES DU CFP

Le CFP est ouvert du lundi au vendredi de 8h05 à 12h et de 13h15 à 16h15 voir jusqu'à 17h10 pour les groupes nécessitant 4h de cours dans l'après – midi.

3 - STATIONNEMENT

Les voitures seront stationnées seulement sur les parkings extérieurs à l'enceinte du site en respectant les règles de stationnement et dans la limite des places disponibles.

Un emplacement pour les deux roues est réservé entre le Bâtiment C et le Bâtiment B, sous réserve que les usagers respectent les règles de sécurité en vigueur.

Les conducteurs des deux roues doivent poser pied à terre dès lors qu'ils pénètrent dans l'enceinte de l'établissement.

4 - PAUSE

La consommation de nourriture et de boisson est autorisée seulement dans les endroits prévus à cet effet :

- Hall d'accueil
- Foyer

Aucun couvert métallique ne sera autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

5 - BAGAGERIE

Les apprenants internes auront la possibilité de stocker leurs valises au pôle éducatif et social.